

## Vous ne pouvez pas aller à Lumbres ? Empruntez le véhicule électrique du village

En 2018, Seninghem met à disposition de tous un véhicule électrique. Une idée innovante, et écologique, qui servira à ceux qui veulent se rendre à Lumbres. Il suffira de réserver.

Par F. W. (Clp) | Publié le 17/01/2018



L'ancienne RN42 va faire l'objet d'attentions particulières dans la lutte contre la vitesse et la sécurisation des piétons.

**Une voiture électrique pour tous.** Seninghem va s'offrir un véhicule électrique, que la commune prêtera aux habitants qui n'ont pas de solution de transport et veulent se rendre à Lumbres. Il s'agira d'un véhicule Nissan modulable – il peut passer de deux à sept places. Un système de réservation sera mis en place. Coût de l'investissement, 20 874 euros, financé à hauteur de 80 % par la communauté de communes du pays de Lumbres (CCPL) au titre des [Territoires à énergie positive pour la croissance verte](#) (TEPCV).

**Mutualisation.** Comme depuis 2015, les liens avec Nielles-lès-Bléquin continuent de se renforcer, tant pour le matériel que pour la réalisation de certains travaux. La mutualisation se fait également à travers le centre de loisirs et, depuis quelque temps, l'Union sportive de Nielles et l'Association sportive de Seninghem ont mis en place une structure qui regroupe 85 footballeurs.

**Défense incendie.** Seninghem est engagé depuis deux ans dans le projet de renforcement de la défense incendie, mais le dossier reste en suspens, le programme initial ayant été modifié. Dans un premier temps, deux citernes devaient être posées, l'une à l'entrée est de la commune et l'autre rue Paul-Le-François. La réalisation des travaux reste liée au soutien financier du Département (40 %) ; la DETR (25 %) reste acquise jusqu'en octobre 2018.

**Éclairage public.** L'éclairage public va subir une rénovation complète : les 43 luminaires vont être remplacés par des LED et huit nouveaux points viendront renforcer la rue du Stade, ancienne RN 42, et le Lusquet.

**Vitesse.** Malgré la pose des radars pédagogiques, la limitation de vitesse à 50 km à l'heure n'est toujours pas respectée sur l'ancienne RN42. Afin d'assurer la sécurité des piétons, une allée allant du numéro 3 au 19 va être réalisée par les employés communaux. Le conseil réfléchit à la mise en place par la suite d'un moyen efficace – « *peut-être un gendarme 24 heures sur 24* », ironise le maire, Christian Tellier.